

Philippe Lejeune a été suspendu à l'ISPPC

■ Un nouveau courrier anonyme est arrivé à l'intercommunale. Il parle de fraude dans le service de dentisterie.

Vendredi sur le coup de 17 h, le conseil d'administration de l'ISPPC (Intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi) se réunissait pour, notamment, statuer sur une éventuelle suspension du directeur général, le docteur Philippe Lejeune – lequel occupe aussi la fonction de bourgmestre (PS) à Merbes-le-Château. Les membres du conseil ont finalement décidé de suspendre le directeur de ses fonctions. Les arguments présentés reposent sur la convention qui lie le médecin à l'intercommunale et qui serait illégale par rapport à la loi sur les marchés publics.

Le conseil d'administration ne pouvait en aucun cas suspendre le directeur général sur la base des courriers anonymes envoyés à l'institution ces dernières semaines. Le premier, envoyé la semaine dernière à l'entame d'une réunion du CA, dénonçait des agissements particulièrement discutables au sein de l'intercommunale. Un seul des faits dénoncés a été reconnu par Philippe Lejeune. A savoir l'utilisation

d'une "machine à rata" (un rata est un mélange de purée de pommes de terre et de purée de légumes) dans le cadre de son bal du bourgmestre. Philippe Lejeune a bel et bien reconnu avoir eu recours à cette machine installée dans une aile désaffectée de l'hôpital. Il a par contre affirmé que ce n'était pas le personnel de l'hôpital qui avait préparé les repas.

Pas de preuve dans le courrier

Un autre problème, concernant des montants non remboursés à l'intercommunale par un huissier désormais décédé, était apparu dans la foulée de ces révélations ("La Libre"

du 17 mai 2017). Mais à l'heure actuelle, rien ne relie cette affaire à Philippe Lejeune, si ce n'est que c'est lui qui dirige les services financiers de l'ISPPC. Une situation qui n'entraîne pas nécessairement une responsabilité dans son chef.

Un deuxième courrier anonyme est arrivé mercredi soir, selon nos confrères du groupe "Sud-presse". L'administrateur général de l'ISPPC, Laurent Levêque, l'a directement transmis au parquet. Dans ce courrier on apprend que la responsable du service de dentisterie de l'hôpital aurait détourné des montants versés par l'Inami. L'auteur du courrier anonyme explique que les montants versés par l'Inami pour l'accueil des dentistes stagiaires étaient directement versés à la chef de service. Précisons que ces allégations ne sont assorties d'aucune preuve tangible dans le courrier anonyme envoyé cette semaine. Et que la directrice incriminée doit bénéficier, dans cette affaire, de la présomption d'innocence

Les doubles jetons de présence

Pour rappel, l'ISPPC avait déjà fait parler d'elle lorsqu'on a appris, en marge de l'affaire Publifin, que certains administrateurs avaient touché indûment des doubles jetons de présence. Le Code de la démocratie locale considère que lorsqu'une institution organise deux réunions le même jour, un seul jeton de présence est autorisé.

Toute cette affaire a décidé le gouvernement wallon et le ministre des Pouvoirs locaux, en particulier, à dépêcher sur place une task force chargée d'auditer le fonctionnement de l'intercommunale.

Stéphane Tassin